



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève | 13 mai 2019

ATTENTION: sous embargo jusqu'au 16 mai 2019, 16h heure locale



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Une plateforme pour promouvoir l'égalité au sein des entreprises

L'Université de Genève et la République et Canton de Genève lancent *Egalité: au travail!*, une plateforme de bonnes pratiques pour la promotion de l'égalité et de la diversité dans les entreprises.

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et prévenir les discriminations fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre dans le monde du travail : tels sont les objectifs de la nouvelle plateforme *Egalité: au travail!*, lancée le 16 mai prochain dans le cadre du Projet interrégional Laboratoire de l'Égalité (PILE), à l'initiative de l'Université de Genève (UNIGE), de l'Université de Franche-Comté (UFC), de la République et Canton de Genève et de la Fédération des Entreprises Romandes (FER). Cette plateforme pilote souhaite être un laboratoire proposant des outils, ressources et bonnes pratiques. Les entreprises, institutions et syndicats pourront par exemple partager leurs expériences pour contribuer à la mise en place d'un environnement de travail égalitaire, inclusif et sain.

Le projet PILE vise à échanger des bonnes pratiques et à développer des actions communes en matière d'égalité dans les domaines de l'éducation et de la recherche, en lien avec le monde professionnel. C'est dans ce contexte que le Service égalité de l'UNIGE et l'UFC s'allient à la FER et au Bureau de promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques du Canton de Genève (BPEV), afin de mettre sur pied la plateforme *Egalité: au travail!* L'idée? Partager publiquement la variété des mesures mises en place par les entreprises et les institutions, les spécialistes des ressources humaines et les services d'égalité, diversité et inclusion, pour appréhender au mieux les enjeux et défis du monde contemporain, tant sur le plan économique que social. «Cette plateforme est un premier pas vers la création d'un réseau d'entreprises et d'institutions engagées dans cette démarche et qui pourront, au gré des rencontres, se nourrir et se renforcer, en se fondant sur les recherches académiques menées par les universités et les expériences de terrain», commente Yves Flückiger, recteur de l'UNIGE.

Les entreprises doivent aujourd'hui mettre en place des mesures qui permettent aux parents de concilier travail et vie de famille, de former la relève ou encore d'assurer l'égalité salariale entre les sexes. *Egalité: au travail!* fournit les bases pour leur permettre de se lancer dans ces réformes, notamment quant aux reformulations des statuts de l'entreprise et à l'élaboration de plans d'action communiqués ensuite aux collaboratrices et collaborateurs. «Je me réjouis de cette initiative qui participe, grâce au partage d'informations et de bonnes pratiques, à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et à lutter contre les discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, dans le monde du travail», s'enthousiasme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée du département des finances et des ressources humaines de la République et Canton de Genève.

contact

Brigitte Mantilleri

Directrice du Service égalité de l'UNIGE

+41 22 379 72 90

Brigitte.Mantilleri@unige.ch

Colette Fry

Directrice du Bureau de promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques du Canton de Genève (BPEV)

+41 22 388 74 50

Colette.Fry@etat.ge.ch

Les pratiques déjà existantes de grands groupes, à l'image de la RTS, des CFF ou encore de Nestlé, figurent également sur la plateforme, permettant à tout un chacun de s'en inspirer et de mettre sur pied les usages qui lui correspondent le mieux. «Mais l'inclusion débute dès le recrutement, afin de sélectionner les meilleurs dossiers, en-dehors de tous préjugés et de toute forme de discrimination», prévient Yves Flückiger.

Quelle plus-value ?

L'environnement au travail joue un rôle capital dans plusieurs domaines: l'attractivité à l'embauche, la fidélisation des collaboratrices et collaborateurs, l'amélioration de la productivité et la performance économique. En mettant en œuvre des bonnes pratiques égalitaires et inclusives, les employeurs contribuent à assurer une culture et un environnement de travail sain, dont les bénéfices profitent à tous les membres du personnel, quels que soit leur nationalité, leur âge, qu'ils ou elles se trouvent ou non en situation de handicap.

Egalité: au travail! permet donc aux employeuses et employeurs de s'informer sur ces bonnes pratiques, mais également à leurs employées et employés de prendre connaissance de leurs droits et de les revendiquer, si discrimination il y a. En effet, la plateforme relaie les lois suisses en matière de discrimination, permettant au grand public et aux professionnel-le-s du droit confronté-e-s à des problématiques de discrimination en raison du sexe dans les relations de travail de mieux connaître les dispositions légales, la jurisprudence et la doctrine en la matière. La procédure à suivre en cas de litige porté devant les tribunaux est également présentée.

***Egalité: au travail!* inaugurée le 16 mai 2019**

Egalité: au travail! sera officiellement lancée le jeudi 16 mai 2019 à 16h, dans la salle MS 150 d'Uni Mail, en présence des autorités politiques et universitaires à l'origine du projet. La présentation de la plateforme et de son intérêt pour le monde professionnel sera suivie d'une intervention de la compagnie Les Comédiens Associés. Retrouvez plus d'informations [ici](#).

Si vous souhaitez assister au lancement d'*Egalité: au travail!*, merci de vous inscrire auprès du Service égalité de l'UNIGE à cette adresse: egalite@unige.ch ou au +41 22 379 72 90.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE Service de communication

24 rue du Général-Dufour
CH-1211 Genève 4

Tél. +41 22 379 77 17

media@unige.ch

www.unige.ch